

1 Assurance santé (maladie - maternité - invalidité)

Moins de 100 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 30 912 € et 46 367 €	Inférieures à 30 912€
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	546 €	363 €	270 €
Entre 30 et 35 ans	615 €	408 €	306 €
Plus de 35 ans	684 €	453 €	339 €

Entre 100 et 399 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 30 912 € et 46 367 €	Inférieures à 30 912 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	471 €	315 €	234 €
Entre 30 et 35 ans	528 €	354 €	264 €
Plus de 35 ans	588 €	393 €	294 €

Plus de 400 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 30 912 € et 46 367 €	Inférieures à 30 912€
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	447 €	297 €	222 €
Entre 30 et 35 ans	501 €	336 €	252 €
Plus de 35 ans	558 €	372 €	279 €

2 Option indemnités journalières - capital décès

RESSOURCES ANNUELLES		
Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 30 912 € et 46 367 €	Inférieures à 30 912€
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
75 €	48 €	36 €

3 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Nombre de salariés expatriés	TAUX	Base annuelle minimale de cotisations : 20 049 €	Base annuelle maximale de cotisations : 160 392 €
Adhérent seulement à l'assurance accidents du travail	Inférieur à 100	1,15%*	57 €	462 €
	Entre 100 et 399			
	Supérieur à 400			
Adhérent à l'assurance accident du travail et à l'assurance maladie	Inférieur à 100	1%	48 €	402 €
	Entre 100 et 399	0,90%	45 €	363 €
	Supérieur à 400	0,80%	39 €	321 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus.

*Taux commun avant déduction de la ristourne éventuelle

4 Vieillesse (retraite) - Veuvage

	RESSOURCES ANNUELLES			
	Égales ou supérieures à 46 368 €	Entre 23 184 € et 46 367 €	Inférieures à 23 184 €	Assurés de moins de 22 ans
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Base de calcul de la cotisation	46 368 €	34 776 €	23 184 €	11 592 €
Montant trimestriel	2 070 €	1 554 €	1 035 €	519 €

Pour les membres de la famille du salarié expatriés, la Caisse des Français de l'étranger propose :

JeunExpat Santé :



« Maladie - maternité » : par trimestre 144 €

Assurance vieillesse :

Par trimestre 1 056 €

Pour les personnes « chargée de famille », par trimestre 17,87% sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2024 (11,65 €).

Il peut aussi adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).